

Les enseignantes et le personnel de l'école sont là pour t'aider à travailler et à grandir dans les meilleures conditions possibles ; mais pour bien « vivre ensemble » à l'école, il est indispensable de respecter certaines règles :

## Sur la cour :

- ✓ Je suis ponctuel, j'arrive à partir de 8h15. Si j'arrive avant, je vais à la garderie.
- ✓ Pour les enfants usagers de vélo ou trottinette, les parents doivent veiller au bon état de leur véhicule et du respect du code de la route. L'entrée et la sortie de ces usagers se font côté terrains de sport, et il faut attendre d'être arrivé en bas du parking pour utiliser son moyen de transport. (le port du casque est obligatoire)
- ✓ Durant la récréation, je reste sur la cour ; je demande à un adulte d'aller récupérer le ballon s'il sort de la cour.
- ✓ Les portails sont fermés à clé durant le temps scolaire. Une sonnette est à disposition rue du Kef.
- ✓ Pour sortir à 11 h 45 ou à 16 h 30, je dois me signaler à l'enseignante pour sortir seul(e), sinon j'attends l'adulte responsable de moi. Pour une question de sécurité, la sortie se fera de préférence côté terrains de sport. Les enfants sortant rue du Kef doivent attendre dans la cour qu'une enseignante leur fasse traverser le passage protégé.
- ✓ Je joue au ballon dans l'espace réservé et uniquement pendant les récréations.
- ✓ Je laisse la cour propre.
- ✓ Je respecte les autres enfants : je ne commets pas de violence physique (coups, bousculades) ni verbales; je ne fais pas non plus de gestes déplacés.
- ✓ Je respecte les adultes : les professeurs et le personnel.
- ✓ Je suis poli en toute occasion avec tout le monde.
- ✓ En cas de problème, je préviens rapidement l'adulte chargé de la surveillance.
- ✓ Je ne reste pas jouer dans les toilettes : je ne gaspille ni l'eau ni le papier.

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

## Quand la cloche sonne

- ✓ Je me mets en rang calmement et je rentre en silence en classe : cela me met dans de bonnes dispositions de travail.
- ✓ Je ne reste pas en classe sans la présence d'une enseignante.

## La cantine

- ✓ Je viens me ranger avec les élèves qui déjeunent à la cantine et je me déplace dans le calme. Même en allant dans un autre lieu que l'école, je reste poli et respectueux en toute occasion.
- ✓ Je suis calme; je parle normalement, je ne cours pas.
- ✓ Je mange proprement ; je me tiens bien à table et prends le temps de manger.
- ✓ Je respecte la nourriture, j'apprends à manger de tout.
- ✓ Je respecte le personnel de service .

## En classe

- ✓ Je respecte le règlement établi dans ma classe.
- ✓ Toute absence non justifiée sera signalée à l'inspecteur de l'éducation nationale.
- ✓ L'EPS est une activité obligatoire, toute dispense doit être justifiée par un certificat médical.

## À la garderie

- ✓ Je suis poli.
- ✓ Je suis calme (je lis, je joue calmement ou je révise mes leçons).
- ✓ Je respecte le matériel et prends le temps de ranger (livres, jeux...)

## En tout lieu

- ✓ Lorsqu'un adulte me reprend, je ne commence pas ma phrase par « mais » pour me justifier.
- ✓ Si j'ai commis une faute, je sais la reconnaître et je m'en excuse. Je sais aussi pardonner
- ✓ Je n'apporte pas de jeux de la maison, d'objets fragiles ou de valeur et j'ai une tenue adaptée pour venir en classe.
- ✓ Dans le cadre de la prévention santé, il est nécessaire que chacun adopte une bonne hygiène de vie : sommeil, alimentation, hygiène....

## Goûter

- ✓ Les goûters ne sont plus autorisés par l'Inspection de l'Education Nationale mais les élèves sont autorisés à avoir une gourde ou une bouteille d'eau.

## Correspondance école/famille

- ✓ Afin que vous ayez toutes les informations concernant la vie de l'école, celles -ci seront glissées dans une pochette de liaison ou dans le cahier de correspondance que vous devrez consulter régulièrement et signer, pensez aussi à vider régulièrement la pochette.
- ✓ Si vous souhaitez vous entretenir avec l'enseignante de votre enfant, il est indispensable de prendre rendez-vous et n'hésitez pas aussi à communiquer toute information importante concernant la vie de votre enfant.

## Absences et médicaments

- ✓ En cas d'absence, prévenir l'école par téléphone au 02 98 20 20 97 et par écrit en cas d'absence prévue. Un certificat médical est obligatoire pour les absences d'une semaine et plus.
- ✓ Les médicaments sont strictement interdits à l'école. Seuls les enfants relevant d'un PAI sont autorisés à en prendre sous la surveillance d'un adulte.

Si je ne respecte pas ce règlement  
L'équipe éducative prendra les mesures nécessaires  
en fonction de la gravité.

## Protocole en situation de harcèlement.

En cas de situation de harcèlement, l'établissement mettra en œuvre son protocole de traitement des situations et la méthode No Blame. Tous les élèves peuvent être engagés dans un groupe de veilleurs. Si la situation perdure, le corps enseignant prendra les mesures et les sanctions en fonction du degré de harcèlement.

Procédures disciplinaires et sanctions selon le degré de harcèlement :

- Lettre d'excuses
- Travail écrit ou oral en lien avec la situation
- Heure de retenue avec travail éducatif
- Exposé sur le harcèlement
- Travail d'intérêt général
- Changement de classe
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

## Rappel aux familles :

**Ce règlement est établi dans un souci de bien vivre ensemble.**

**Les règles de vie ne doivent pas être une contrainte. Elles sont la garantie de la réussite des élèves, dans un climat de justice et de loyauté, de travail et de solidarité, de respect de soi-même et d'autrui. Elles doivent être librement acceptées par tous dans un esprit d'étroite coopération et un souci de bon fonctionnement.**

**\* Il est interdit de laisser seul un enfant sur la cour avant 8h15 et 13h15.**

**\* Les enfants non autorisés à sortir seuls devront être pris en charge par un adulte s'identifiant clairement.**

*Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement  
et m'engage à le respecter.*

Date :  
Signature de l'élève :

Date :  
Signature des parents :